

| | |
|--|--|
| <u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 33 | L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD |
| Présents : 27 | Date de convocation : 07 février 2017 |
| Pouvoirs : 5 | Présents Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. |
| Votants : 33 | Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD |
| Pour : 33 | |
| Contre : 0 | |
| Nul : 0 | Pouvoirs Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ |
| N° CC 39/2017 | Absents excusés M. Thierry DEROBERT Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance |

Objet : Convention avec le Syndicat du Haut Rhône

Dans le cadre de la promotion du tourisme fluvial et du Haut Rhône il est proposé de reconduire la convention avec le Syndicat du Haut Rhône pour financer la réalisation du dépliant du Haut – Rhône « vélo, canoë, aviron », édition 2017 pour un montant de 1504,08 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve la convention et autorise le Président à signer la convention.

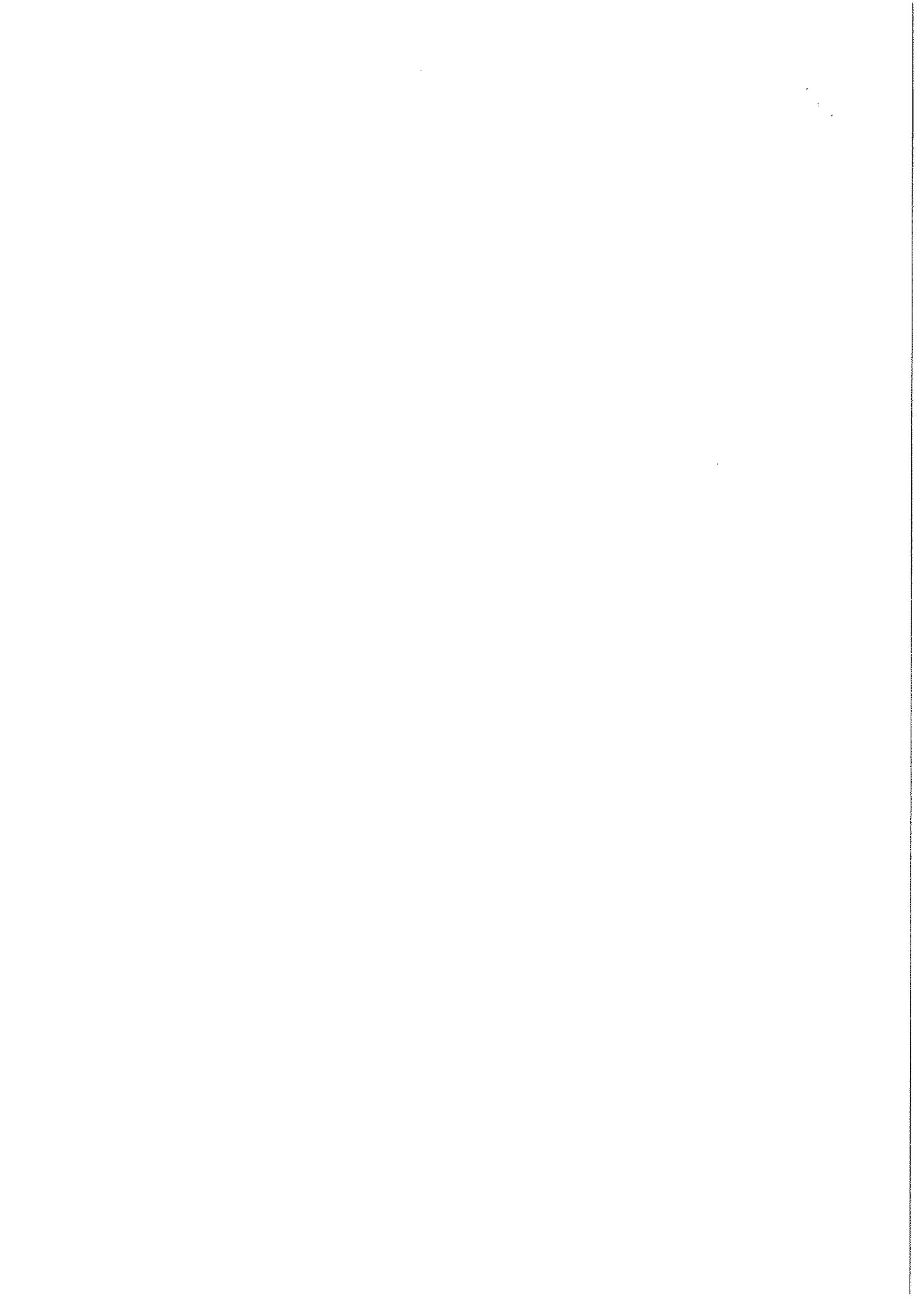
Le Président
Paul Rannard

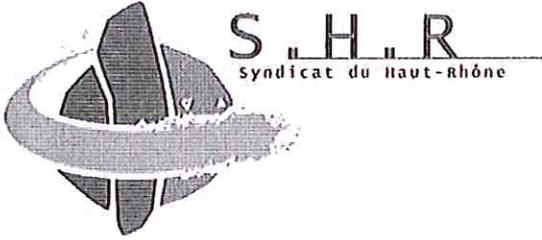


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Paul Rannard







Syndicat du Haut Rhône
ZAC des Fontanettes
73170 Yenne

Communauté de communes
Usses et Rhône
24 Place de l'Orme
74910 Seyssel

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat du Haut Rhône, représenté par M. Gilbert MERGOUD, Président,

D'une part,

ET

La Communauté de communes Usses et Rhône, représentée par son Président,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- la participation de la Communauté de communes Usses et Rhône à la réalisation du dépliant du Haut-Rhône « vélo, canoë, aviron », édition 2017, qui a pour principal objet la valorisation du tracé de la ViaRhôna.

Article 2 : Participation

La Communauté de communes Usses et Rhône accepte de verser une participation financière de 1 504,08 Euros.

Article 3 : Paiement de la participation

La Communauté de communes Usses et Rhône versera sa participation au vu d'un titre établi par le SHR dès réception de cette convention signée par les deux parties.

Fait à Yenne, le

Le Syndicat du Haut Rhône
Le Président,
Gilbert MERGOUD

Fait à Yenne, le

La Communauté de communes Usses et Rhône
Le Président,



